

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 206CR-2015-1116

Évaluation des programmes en sciences de l'eau du Centre Eau Terre Environnement de l'INRS – Rapport final d'évaluation, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 206^e réunion, tenue le 5 février 2015 au Centre Urbanisation Culture Société, à Montréal.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs de l'Université du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation prévu à la *Politique d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* (la « Politique »);

CONSIDÉRANT les décisions 191CR-2012-979, 202CR(S)-2014-1058 et 204CR-2014-1086 de la commission des études et de la recherche de l'INRS, respectivement en date du 18 septembre 2012, du 3 avril 2014 et du 18 septembre 2014, concernant la nomination des membres du comité d'évaluation interne, du comité d'évaluation externe et du comité institutionnel d'évaluation des programmes en sciences de l'eau du Centre Eau Terre Environnement;

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, rédigé par le comité institutionnel d'évaluation;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel d'évaluation dans ledit rapport;

Sur proposition de Yves Gauthier
Appuyée par Isabelle Plante

IL EST PROPOSÉ

1. Prendre acte du rapport final d'évaluation des programmes en sciences de l'eau du Centre Eau Terre Environnement, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et approuver la mise en œuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. Mandater le directeur scientifique et le directeur du Centre Eau Terre Environnement pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale

Lana Fiset